

➤ **TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE EN CENTRE DE KINÉSITHÉRAPIE AVEC BALNÉOTHÉRAPIE
ET CRÉATION D'UN CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION
RUE DE LA PIERRE – 10140 LA VILLENEUVE AU CHÊNE
(SURFACE CABINET KINÉSITHÉRAPEUTE : 312,21 M² - DONT 64 M² EXISTANT / SURFACE C.P.I. : 80,44 M²)**

⇒ Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEUVRE SOULAINES	
⇒ Maître d'œuvre	Cabinet ADS ARCHITECTURE	
⇒ Mission	base + EXE + RT Existant + RT 2012	
⇒ Montant des travaux	lot électricité	77 2084,73 €/HT
	lot chauffage – ventilation – rafraîchissement déshumidification	139 000,00 €/HT
	lot plomberie - sanitaires	83 269,26 €/HT
	lot balnéothérapie	80 000,00 €/HT
	total	379 477,99 €/HT
⇒ Année de réalisation	Travaux en cours (Démarrage Janvier 2023 – Réception prévue en Mars 2024)	
🔗 Classement des bâtiments	Établissement Recevant du Public de 5ème catégorie de type PE (Petit Établissement), pour le Cabinet de Kinésithérapie, Code du travail – Établissement Recevant des travailleurs (ERT), pour le Centre de Première Intervention	

- ✓ pour le cabinet de kinésithérapie,
 - chauffage et climatisation assurés par pompe à chaleur DRV réversible à 3 tubes et cassettes,
 - chauffage électrique des vestiaires et de la zone bassin thérapeutique,
 - ventilation double flux pour les locaux nécessitant des apports en air neuf,
 - VMC simple flux à marche permanente pour les vestiaires, sanitaires et locaux ménage,
 - plomberie – sanitaires (distribution, évacuation, traitement d'eau, production E.C.S., appareils et accessoires sanitaires),
 - électricité, courants forts – courants faibles (distribution, éclairage intérieur et extérieur, éclairage de sécurité, appareillage, alarme technique, chauffage électrique, réseaux de communication, alarme incendie de type 4 filaire / P.S.E. : alarme intrusion = non retenue),
 - équipements de balnéothérapie (parois, pièces à sceller, filtration, échangeur piscine, branchements, distributions, mise en eau et pompe de relevage)
- ✓ pour le Centre de Première Intervention,
 - ventilation de type autoréglable simple flux à fonctionnement permanent,
 - plomberie – sanitaires (distribution, évacuation, production E.C.S., appareils et accessoires sanitaires),
 - électricité, courants forts – courants faibles (distribution, éclairage intérieur et extérieur, appareillage, éclairage de sécurité, chauffage électrique, réseaux de communication, alarme incendie de type 4 filaire / P.S.E. : alarme intrusion = non retenue).

